Aménagements cyclables sur l'avenue de l'Ile Germaine

Mercredi 6 janvier 2021

Madame la maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Notre association vient de prendre connaissance du projet de requalification de l'avenue de l'île Germaine.
Nous saluons la volonté affichée ici et depuis plusieurs mois de faire une place plus grande aux circulations douces, notamment en assurant, dans ce cas particulier, une liaison entre l'avenue Charles de Refuge et la vélo-voie des Viennes.

Cependant, les images du projet nous conduisent à **vous alerter quant aux choix d'aménagement retenus :**
- Au lieu d'une véritable piste cyclable, en site propre, le projet prévoit, d'après les images, **un simple trottoir partagé**. Or, l'expérience nous montre que ce choix conduit à de très fréquents **conflits piétons / cyclistes et à des situations d'insécurité pour les usagers** qui partagent ainsi le trottoir. Par ailleurs, toutes les associations spécialisées (cf. ci-dessous la FFCT) déconseillent fortement ce type d'aménagement :

« ✓ ***La piste (ou bande) sur le trottoir***
Rappel : les trottoirs sont réservés exclusivement aux piétons et assimilés (personne à mobilité réduite en fauteuil, les personnes qui conduisent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou tout autre véhicule de petite dimension). Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent y circuler à vélo (sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et ne pas occasionner de gêne aux piétons (Art. R.412-34). Un trottoir doit être " repérable " et mais aussi " détectable " pour répondre aux besoins des piétons non ou mal voyants, et des personnes malentendantes. Une simple ligne blanche de peinture ne suffit pas.
Une bande cyclable sur un trottoir ne peut pas être considérée comme un aménagement cyclable.
Les bandes cyclables doivent être uniquement réalisées sur la chaussée.
Une piste cyclable, en parallèle et au niveau du trottoir, sera une piste cyclable qui fait partie de la chaussée et qui doit être séparée physiquement et plus ou moins éloignée du trottoir en fonction de l'emprise disponible, soit par une bordure, un muret, une partie végétalisée, des arbustes… Une simple ligne blanche de peinture ne suffit pas. »

(**Source** : *charte cyclable, FFCT.org*, 2016)

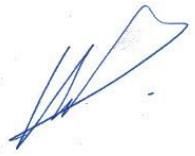
Aube-Durable - 63 avenue Pasteur - Troyes / Mel : bureau@aube-durable.fr / Tel : 06.52.94.06.91

- En second lieu, **aux intersections, les cyclistes ne seront pas ou très peu visibles par les automobilistes**, la bande cyclable n'étant pas, à ces endroits précis, matérialisée au sol par une couleur différente sur la chaussée Là encore, la décision de mettre le vélo sur le trottoir conduit à créer une situation particulièrement accidentogène. La présence de très nombreuses intersections (rues ou entrées de parking) rendra ici ce risque très prégnant.
- Selon les images consultées, **le nouveau rond-point au niveau de la Poste ne sera pas pourvu d'une piste ou bande cyclable.**
- Enfin, **la partie cyclable sera ici réalisée du côté des bâtiments ce qui, ici aussi, accroît le risque lié aux personnes qui sortent de ces bâtiments** (nous pensons particulièrement à la sortie de l'école et à la proximité du food truck). Sur ce point la charte cyclable précédemment citée invite à réaliser la piste : « *du côté de la chaussée principale, pour permettre aux cyclistes de voir et d'éviter les personnes qui sortent des propriétés le long du trottoir*. »

L'important gabarit de cette avenue offre de toute évidence de très nombreuses possibilités d'aménagement et permettrait sans nul doute d'envisager d'autres solutions plus sécurisantes à la fois pour les cyclistes mais aussi pour les piétons. Il serait ici à nos yeux très dommageable de rater cet aménagement alors que toutes les conditions sont réunies pour en faire une réussite.

Au regard de ces éléments, nous vous adressons plusieurs recommandations précises permettant de « corriger le tir » :
- **l'aménagement d'une piste cyclable au niveau de la chaussée** mais **physiquement séparée de la circulation automobile** ;
A défaut, si l'option d'une piste au niveau du trottoir était maintenue, nous préconisons :
- **une séparation physique avec l'espace piéton (bordure, végétalisation…)** et non une simple couleur différente ;
- **une continuité de circulation de la bande cyclable aux intersections** (ce qui génère un petit ralentisseur pour les voitures et sécurise le croisement) ;
- **un positionnement de la piste du côté de la chaussé**e et non du côté des bâtiments ;
- **l'aménagement du nouveau rond-point avec une bande cyclable.**

Notre association se tient à votre disposition pour étudier, avec vous et vos services, toutes les propositions pour améliorer ce projet et ainsi permettre de confirmer et prolonger les efforts entrepris par votre municipalité dans ce domaine.



P. HOUPLON

Aube-Durable - 63 avenue Pasteur - Troyes / Mel : bureau@aube-durable.fr / Tel : 06.52.94.06.91